

# RPI COLLOGUES GARRIGUES STE EULALIE

MISE A JOUR DU 09 juin 2020

## Temps scolaire :

**RAPPEL :** *Ce n'est pas une scolarisation obligatoire, ce n'est pas une scolarisation normale, ce n'est pas une scolarisation à la carte mais une scolarisation en état d'urgence sanitaire.*

*L'enseignement ne pourra pas se faire normalement, les règles seront strictes : hygiène, distanciation sociale, jeux et matériel collectifs interdits, récréations limitées et décalées, repas par classe, déplacements très limités...*

*Les enseignants qui accueillent les enfants les aideront à réaliser le travail envoyé dans le cadre de la continuité pédagogique. Cet accueil est mis en place pour les parents (les deux) qui sont dans l'obligation de reprendre ou continuer leur activité professionnelle sur leur lieu de travail et qui n'ont pas de moyen de garde ou pour des enfants en grandes difficultés scolaires (sur proposition des enseignants). Les enfants dont les 2 parents sont engagés dans la gestion de la crise seront accueillis prioritairement. La scolarisation va se faire en fonction des effectifs et des locaux (maximum 15 en élémentaire et 10 en maternelle).*

A partir du **jeudi 4 juin** (et non le mardi 2 juin en raison du non remplacement d'une enseignante absente), les élèves de la classe **de PS et MS** seront accueillis à l'école.

**Dans tous les cas, veuillez nous contacter rapidement par mail ou téléphone pour nous informer du retour de votre enfant (tous niveaux de classe) à l'école.**

Pour toutes les classes, si les effectifs dépassent les limites autorisées, les enfants seront accueillis 2 jours par semaine (lundi et mardi **ou** jeudi et vendredi). Vous en serez informés au plus tôt.

## Temps périscolaire :

- **garderie** : la garderie sera organisée à l'école de Garrigues-Ste-Eulalie **le matin ET le soir** aux horaires habituels **à partir du lundi 15 juin**. Afin d'organiser au mieux ce service, nous vous demandons de compléter le bulletin d'inscription à déposer à l'école le lundi matin pour la semaine suivante.

**Ce service est réservé pour les enfants dont les deux parents travaillent.**

- **cantine** : un repas froid sera fourni par le traiteur à partir du mardi 16 juin. Nous vous demandons de compléter le bulletin d'inscription prévu à cet effet.  
Prévoir une petite bouteille d'eau ou une gourde pour chaque journée de cantine.
- **transport scolaire** : reprise du transport à compter du lundi 15 juin, le transport ne sera pas assuré pendant le temps méridien (midi).

**Le Président du SIRS**